



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psychomotriciens

Question écrite n° 72450

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la requête des psychomotriciens concernant la réforme des professions de santé. Cette réforme devait actualiser leurs champs de compétence et faire évoluer la formation initiale des futurs professionnels en fonction des connaissances actuelles et des nouveaux besoins de la population. Cependant, depuis trois ans, les travaux concernant cette profession sont interrompus. Or les psychomotriciens ont pris leur responsabilité face aux besoins nouveaux de santé des patients, ainsi que sur des dossiers primordiaux tels que le plan Alzheimer et le plan autisme. Afin de répondre aux besoins grandissants de la population, ces professionnels demandent le passage à cinq ans d'études, assorti du grade master. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

A la suite des conclusions du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche sur la poursuite du processus d'intégration des formations paramédicales dans le dispositif licence-master-doctorat que la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femme a diligenté avec la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, plusieurs professions, dont les psychomotriciens, sont dans l'attente de la reprise des travaux les concernant. La ministre souhaite qu'ils puissent reprendre très rapidement et que dans ce cadre les travaux de réingénierie de la formation des psychomotriciens puissent aboutir à la formation la plus adaptée aux besoins de santé de la population.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72450

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 janvier 2015](#), page 119

Réponse publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5743